

CONSEIL MUNICIPAL DE CAOURS L'HEURE
PROCES VERBAL
REUNION DU 12 octobre 2023

Date de convocation : 05/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 octobre, à 19 h 45, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUQUESNE, Maire.

Ouverture de la séance à 19h45

Etaient présents : Bernard DUQUESNE, Pascal DRUEL-POTTIER, Philippe RANDON, Jean-Marie SONNEVILLE, Jérôme VASSEUR, Jean-Michel GEORGET, Sébastien FROMENT, Aline DRUEL-POTTIER, , Véronique CHABANCE, Patricia CHASTAGNER, Marc GENEAU DE LAMARLIERE

Excusés : Jacky DELAITRE qui donne procuration à Bernard DUQUESNE, Floriane FEVRIER-DECOOL qui donne procuration à Philippe RANDON, Marie-Claire DOLLE qui donne procuration à Patricia CHASTAGNER, Cindy BOURBON qui donne procuration à Aline DRUEL-POTTIER

Pascal DRUEL-POTTIER a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Nombre de votants : 15

COMPTE RENDU

Le procès-verbal du 6 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION : RODP PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 ;

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République française, soit un taux de revalorisation de 53.09% applicable à la formule de calcul.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le montant de la redevance mis en recouvrement pour les communes de moins de 2000 habitants est égal à **234 € au titre de 2023**.

DELIBERATION : RODP télécommunication

Monsieur le Maire expose le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de téléphonie

	Artère aérienne	Artère souterraine
	2.233 km	2.762 km
Tarifs de base	62.60€/km	46.95€/km
Total	139.79€	129.68€
TOTAL 269.47€		

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de téléphonie.

DELIBERATION : OPERATION « VENTE DE JACINTHE » DU CLUB KIWANIS au profit du service néonatalogie de l'hôpital d'Abbeville

M Duquesne présente l'action du club Kiwanis d'Abbeville qui organise une vente de jacinthe au profit du service néonatalogie de l'hôpital d'Abbeville pour l'opération CORDON NUMERIQUE.

Le service de Néonatalogie souhaiterait installer un service vidéo via l'internet avec les familles de prématurés qui ne peuvent se déplacer pour multiples raisons. Le budget est de 38.000€. La Fondation des pièces jaunes subventionne déjà 50% soit 19.000 €.

Le bénéfice net de la vente des Jacinthes aux collectivités sera affecté à un compte bancaire spécial dénommé "CORDON NUMERIQUE" auprès du CIC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de commander 123 Jacinthes au prix de 2.60€ l'unité distribuées aux aînés de la commune en début d'année lors de la distribution des galettes.

DELIBERATION : Remboursement facture d'électricité à M Duquesne

Le coffret électrique installé au vestiaire de l'ancien terrain de football n'a pas été mis en service suite à l'enfouissement des réseaux rue des prés.

Pour l'organisation de la réderie et du tournoi de tennis, un branchement provisoire de ce coffret a été demandé par Enedis à EDF.

EDF ayant établi la facture du raccordement au nom propre de M Duquesne au lieu de la commune, le paiement de 328.44€ doit faire l'objet d'un remboursement.

Monsieur le Maire demande au conseil le remboursement de la facture par délibération : accepté à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote).

DELIBERATION : ECLAIRAGE PUBLIC Réparation d'un point lumineux rue du sac

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la réparation d'un point lumineux dans le secteur de la commune suivant : Eclairage Public rue du sac

Il propose aux membres de Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 1684€ TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

-montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	623.00€
-contribution de la commune.....	1061.00€
TOTAL TTC	1684.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 1061.00euros

Une demande de prise en charge par l'assurance sera faite.

DELIBERATION : DM 1

Le prévisionnel du chapitre 012 Dépenses du personnel est en négatif.
Monsieur DRUEL POTTIER présente la décision modificative :

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
011	622	Indemnités honoraires	-1100€	
012	6413	Personnel non titulaire	+1100€	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter cette décision modificative.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette DM.

OUVERTURE DES ENVELOPPES POUR LA VENTE DE MATERIEL :

Enveloppe 1 : M Froment	gyrobroyeur 326€
Enveloppe 2 : M Cleve	pulvérisateur 50€
Enveloppe 3 : M Chabance	verres 8€
	Globe terrestre 12€
	Statues de footballeur 12€
	Banc en bois 8€
	Lampe à pétrole 8€
	Porte manteaux 62€

L'ensemble est attribué : montant total de la vente 486€

ORGANISATION REPAS DES AINES

Choix du menu selon propositions du restaurant La Drucatière. Repas à 32€ par personne

Distribution des colis le lendemain du repas : le lundi 13 novembre. Colis confectionnés par Le Vignoble valeur 30€ (personne seule) 45€ (couple).

DIVERS

Travaux d'enfouissement :

La pose de l'ensemble des réseaux est terminée. Reste à réaliser

- la réfection des tranchées : en attente de rdv avec l'entreprise Santerne
- câble dans le virage de l'Heure : en attente de l'intervention de l'entreprise Orange

Devis initial des travaux : 663 905.33€

Dépenses réelles globales : 631 785.01€

Bonus de 32120.32€

Réfection des trottoirs rue des près : visite de la commission voirie le 2 novembre.

La décision sera prise en conseil municipal

Passerelle piétonne :

Lecture du courrier de la demande de M Angelo Tonolli, conseiller départemental faite à Mme la Sous-Préfète suite à la réponse négative de la demande de subvention au titre de la DSIL ;

Rencontre avec la Sous-Préfète qui propose d'inscrire cette action dans la DETR 2024.

Pilier église de L'Heure : Devis de l'association du Vimeu s'élevant à 3020€ (hors fournitures des matériaux)

Il est proposé d'étudier d'autres devis au regard des contraintes logistiques de l'association, l'adhésion de 50€ et mise à disposition d'un local pour la prise des repas et des toilettes près du chantier.

Octobre Rose : Un peu plus de 60 personnes ont pris part à une marche de 7 ou 10 km le samedi 7 octobre notamment avec la participation de l'association CARS et les marcheurs de l'Hôpital d'Abbeville.

Le docteur Leleu était présent pour le départ. Cette manifestation a permis de collecter 105€ qui seront versés à l'association ACC80.

Opération Brioches au profit de l'association Adapei 80 : collecte des dons du 12 au 15 octobre 2023

Pays d'Art et d'Histoire : le territoire a obtenu le label depuis le 29 juin 2023.

M Duquesne est le représentant élu titulaire de la commune et Mme Chabance le représentant élu suppléant.

La première assemblée aura lieu début 2024.

France Services : permanence 1 fois par mois le 2ème vendredi du mois de 9h30 à 11h30.

C'est un service public d'aide aux administrés pour les démarches administratives et numériques du quotidien (impôts, Allocations familiales, pôle emploi, assurance retraite, assurance maladie...)

Recherche de la tombe de M Xavier Kuenhen mort pour la France :

Au mois d'avril 2023, M Alain Dubois, nous a fait la demande de recherche de l'emplacement de la tombe de son grand oncle M Xavier Kuenhen mort pour la France en 1918.

M Dubois avait déjà fait des recherches auprès des différents services Mairie, Préfecture, Archives, Souvenir Français, Onac, évêché... en 1986.

Le nom du soldat Xavier Kuenhen est bien inscrit sur le monument aux morts de la commune de Neufmoulin. La commune de Neufmoulin n'ayant pas de cimetière à l'époque un document de l'évêché fait preuve de l'inhumation du soldat en 1922 dans notre cimetière communal.

Les recherches de 1986 et celles d'aujourd'hui ne permettant pas de connaître l'emplacement exact dans notre cimetière, il a été convenu avec M Dubois et M Mennessier (Président du comité de Friville Escarbotin du Souvenir Français) de protéger le souvenir de ce soldat mort pour la France par l'implantation d'une croix militaire à côté de la concession familiale « concession Kuenhen Mineur »

M Mennessier avait en sa possession une croix militaire que M Duquesne est allé chercher.

La commune prendra à sa charge la fourniture et pose de la plaque funéraire pour un montant de 262.32€.

Lors de la cérémonie du 11 novembre un dépôt de fleur sera fait en mémoire de ce soldat.

Restaurant : réouverture en 2024, nouveau repreneur.

Messagerie Facebook :

M&C Event : M Simon habitant du village propose ces services d'animation soirée, repas des aînés...

Plaintes rue de l'ermitage : vitesse excessive, feux, tirs. Ces plaintes sont rapportées à notre référent de la gendarmerie.

La séance est levée à 21h15